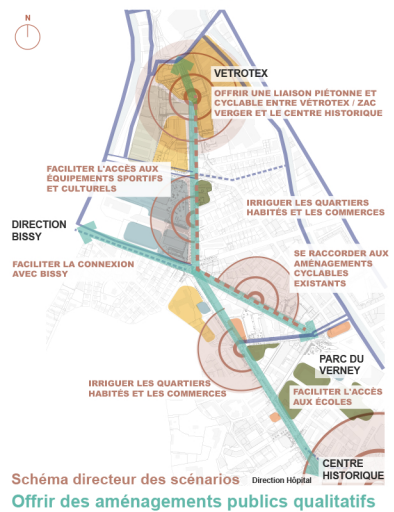


Diagnostic

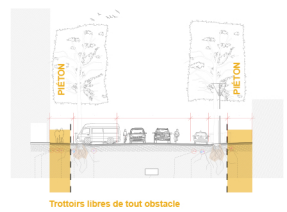
Principes d'aménagements



Mercredi 21 mai
à 19h00

Réunion publique
Présentation des scénarios
de projet au
Chambéry Savoie Stadium

1. Conforter l'usage piéton



- Aménager des trottoirs confortables
 - > Largeur minimum de 2m libre de tout obstacle
 - > Supprimer tous les éléments gênants des trottoirs
- Aménager des trottoirs traversants
 - > Trottoirs continus pour marquer la priorité piétonne et apaiser les croisements cycles/vélos
- Installer des traversées réglementaires
 - > Installer des traversées piétonnes réglementaires
 - > Libérer les passages piétons : entre 5 et 10m libre avant une traversée sans stationnement de voiture
- Offrir une promenade urbaine entre le centre-ville et Vétrotex

Actuellement **35%** de l'espace du périmètre est dédié aux piétons. Les scénarios doivent conserver cette part, améliorer et sécuriser les circulations piétonnes.

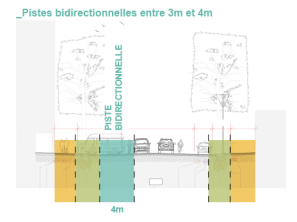
2. Libérer les pieds des arbres



- Conserver les alignements d'arbres existants
 - > Conserver les alignements d'arbres existants
 - > Installer des alignements là où il n'y en a pas/pis
- Conforter les pieds des arbres : avec des bandes végétalisées
 - > Décroûter les pieds des arbres : libérer à minima d'un mètre de part et d'autre du tronc (2,6m)
 - > Offrir des fosses continues en végétalisant des bandes arbustives et de vivaces en alternance avec des bandes techniques
 - > Ces fosses permettent de gérer les EP en les envoyant dans les bandes plantées
 - > Faire évoluer le coefficient biotope par surface (CBS)
- Éloigner les véhicules des arbres
 - > Éloigner les stationnements et la circulation des véhicules des troncs, des collets et des racines
 - > Limiter le stationnement entre les arbres

Actuellement, seul **2%** de la surface est plantée d'arbres ligneux. Enjeu d'augmenter cette part en végétalisant et en décroûtant de nouveaux espaces afin d'améliorer le confort et réduire les îlots de chaleur.

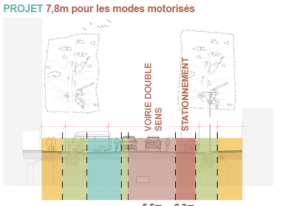
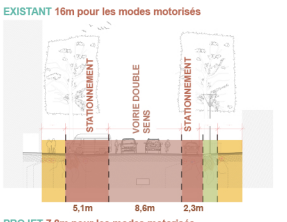
3. Aménager des pistes cyclables sécurisées et continues



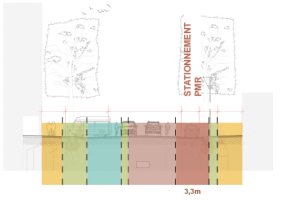
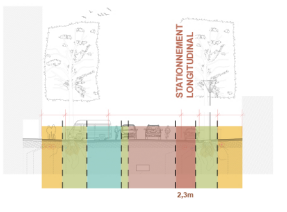
- Aménager des pistes cyclables continues
 - > Se raccorder aux ouvrages cyclables existants
 - > Bidirectionnelle ou unidirectionnelle du début à la fin d'une avenue
 - > Irriguer les quartiers et faciliter l'accès aux commerces et logements
- Aménager des pistes cyclables sécurisées
 - > Créer des aménagements cyclables en site propre
 - > Mettre en oeuvre des bordures sécurisantes
 - > Installer une signalétique visible et réglementaire
 - > Aucun véhicule ne doit pouvoir franchir un aménagement cyclable pour se garer ou pour collecter les OM
- Aménager des pistes cyclables confortables
 - > Bidirectionnelle entre 3m et 4m
 - > Unidirectionnelle entre 2,2m et 2,5m

Actuellement, seul **6%** de la surface est dédiée aux aménagements cyclables alors que 57% de l'espace public est destiné à la voiture (voirie et stationnement). Enjeu d'augmenter cette part en aménageant des ouvrages cyclables sécurisés et séparés des circulations motorisées.

4. Restructurer les voiries



5. Restructurer l'offre de stationnement aérien dans l'espace public



- Apaiser les circulations automobiles
 - > Réduire les gabarits des voies afin d'adapter les gabarits à la réglementation des 30km/h
 - > Conserver le système de priorité à droite entre automobilistes
- Réduire l'espace dédié aux voitures sur les avenues
 - > Rééquilibrer l'usage de l'espace public au profit des modes actifs en donnant de la place aux circulations cyclables
 - > Intervenir sur le plan de circulation
- Sensibiliser les usagers sur les réglementations des priorités vis à vis des usagers vulnérables
 - > Faire de l'information sur le rappel des règles des priorités et des interfaces piétons / cycles / voitures
 - > Faire respecter les réglementations du stationnement

Actuellement, **57%** de la surface est dédiée à la voiture (13% pour le stationnement et 44% pour la voirie). Enjeu de réduire cette part afin de libérer de l'espace pour des ouvrages cyclables sécurisés.

- Aménager un stationnement sécurisé en ville
 - > Mettre les stationnements longitudinaux : 2,3m et 3,3m PMR
 - > Pas de stationnement devant les traversées piétonnes et cycles (réglementation : entre 5m et 10m)
 - > Pas de franchissement des aménagements cyclables par le stationnement
- Aménager des stationnements "responsables"
 - > Éloigner le stationnement des collets et des racines des arbres
 - > Désampermabiliser les places de stationnement
- Mettre en place du stationnement technique
 - > Mettre en place des arrêts minuit et arrêts livraisons pour les commerces
 - > Prévoir des emplacements conviveurs de fonds pour les banques
 - > Conserver le nombre de place PMR existantes
 - > Conserver le nombre de place Citz existantes
- Limiter le stationnement ventouse

Actuellement, **13%** de la surface est dédiée au stationnement aérien. Afin de libérer de la place pour des ouvrages cyclables cette part sera forcément réduite.